



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Feu-vert-pour-dix-neuf-eoliennes-a>

Réseau Sortir du nucléaire > Archives > Revue de presse > **Feu vert pour dix-neuf éoliennes à Saint-Georges-sur-Arnon et Migny**

**28 octobre 2006**

## **Feu vert pour dix-neuf éoliennes à Saint-Georges-sur-Arnon et Migny**

Le préfet vient de signer l'autorisation de construction d'un parc éolien sur deux communes, Saint-Georges-sur-Arnon et Migny. Et ce n'est qu'un début.

Après l'avis de la commission des sites, perspectives et paysages, après l'enquête publique, le préfet vient de signer le permis de construire pour un parc éolien situé à cheval sur les communes de Saint-Georges-sur-Arnon et Migny, soit dix-neuf éoliennes (quatorze à Saint-Georges et cinq à Migny), à proximité immédiate du département du Cher. Et il s'agit d'une première salve, puisque d'autres projets sont avancés et feront l'objet d'une décision préfectorale (positive ou négative) dans le courant du mois de novembre. Deux projets ont déjà fait l'objet d'un avis favorable du commissaire enquêteur : il est donc peu probable que le préfet s'y oppose. Il s'agit d'une part d'un parc éolien à Heugnes et Villegouin (seize éoliennes en tout) et Ménétréols-Lizeray et Saint-Aoustrille (vingt éoliennes en tout).

Dernier obstacle : le délai de recours de deux mois. Un troisième projet, celui de Vatan-Liniey et Luçay-le-Libre, est un peu moins avancé, puisque le préfet attend les conclusions du commissaire enquêteur. Mais l'information du jour, c'est bien sûr l'annonce par le préfet hier (la nouvelle a été donnée aux élus le matin) de l'installation de dix-neuf éoliennes. Ce sont les premières du département et sûrement pas les dernières. L'opérateur, la société allemande Nordex, a désormais l'autorisation de travailler. Il est toutefois probable que la société attendra l'échéance du délai de recours de deux mois, valable pour tout permis de construire.

Si tel est le cas, le dossier se retrouvera au tribunal administratif. Cela n'empêchera pas le début des travaux, sauf si un référé suspensif est décidé, ce qui est assez peu probable en raison des précautions prises par le préfet dans la gestion du dossier et les récentes décisions prises dans d'autres régions.

La société Nordex a d'ailleurs mené une étude globale sur tout le département, qu'elle a soigneusement quadrillé pour déterminer les zones les plus ventées (généralement au nord mais avec une langue au sud) et aussi les possibilités de raccordement avec les lignes à haute tension existantes, qui sont évidemment plus importantes à proximité du barrage d'Éguzon.

La puissance développée par les quatorze éoliennes de Saint-Georges sera de trente-quatre MW, et à Migny de 12 MW. Une puissance relativement importante par rapport aux parcs existant ailleurs.